



Diepp'Infos

FEVRIER 2009 - Numéro 3

EDITO

Je profite de ce nouveau numéro de Diepp'Infos pour vous souhaiter à toutes et à tous, en mon nom et au nom de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, une année 2009 pleine de Joie, Santé et Réussite dans vos projets personnels comme professionnels.

En mars 2009, cela fera un an que vous nous aurez élus au Conseil Municipal. Nous envisageons de provoquer une réunion publique à laquelle vous serez toutes et tous cordialement invités. Ce sera l'occasion pour nous, de vous présenter le bilan d'activité des douze derniers mois et les projets d'investissements que nous souhaitons réaliser en 2009.

Lors de la cérémonie des vœux, le Président du Conseil Général a fait part, du fait du désengagement de l'Etat, qu'il serait dans l'obligation d'aller vers une diminution des aides

allouées aux communes et inter-communautés et de se recentrer sur les compétences obligatoires d'un Conseil général.

Souhaitons, malgré les difficultés financières envisagées, qu'il nous accompagne cette année encore, dans nos projets d'investissements.

Je vous renouvelle tous nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2009 et une excellente Santé.

Bonne lecture à tous

Le Maire,
Alain MACEL

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 05.11.2008: Le Conseil à l'unanimité :

- Accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes permettant la création d'une salle commune sous gestion intercommunale dans le futur foyer pour personnes âgées d'Etain.
- Accepte la résiliation anticipée du bail locatif consenti à Mlle CABORET Audrey à effet du 21.01.2009 (maximum) et la reprise de ce logement par la signature d'un nouveau bail avec Mlle GIANGRANDI Julie.
- Décide d'allouer une somme de 27 € maximum pour les colis de Noël attribués aux personnes âgées du village, un bon d'achat de 10 € pour les enfants de 9 à 14 ans et d'offrir des confiseries aux moins de 9 ans (enveloppe maximale allouée aux colis enfants : 500€). A ce jour, la commune compte 41 personnes de plus de 70ans et 39 jeunes de moins de 14 ans.

Réunion du 09.01.2009: Le Conseil à l'unanimité :

- Complète la délibération du 19.09.2008 concernant le mode d'assainissement applicable à la commune en sollicitant le concours de la Communauté de Communes pour lancer une enquête publique cantonale relative à ce zonage.
- Accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes :
 - * Tourisme : compétence désormais plus détaillée afin de permettre la prise en charge du fonctionnement de l'Office de Tourisme du Pays d'Etain

- * Voirie : ajout d'un volet accessibilité aux personnes à mobilité réduite afin de permettre la réalisation à l'échelle cantonale du diagnostic d'accessibilité imposé par la loi de 2006.
- * Assainissement : ajout du volet "SPANC" permettant la création et le fonctionnement à l'échelle cantonale d'un service public de l'assainissement non collectif.
- Décide de nommer Mlle Aurélie JUNG en qualité d'agent recenseur et Mme Virginie BORDEAU en qualité de coordonateur communal pour le recensement de la population 2009 (du 15 janvier au 14 février 2009).

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Du 15 janvier au 14 février 2009, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur, Aurélie JUNG, identifiable grâce à sa carte officielle tricolore avec sa photographie et la signature du maire.

Celle-ci vous remettra des documents à remplir seul ou en sa présence et elle viendra les récupérer à une date convenue avec vous.

L'ensemble des documents collectés seront ensuite classés en Mairie, avant d'être retournés à la Direction Régionale de l'INSEE à Nancy fin février.



LE POINT SUR LES TRAVAUX



Entretien des bâtiments

Les toitures de l'église et du bâtiment mairie-logement ont été démoussées et traitées par l'entreprise RENOVIT en septembre. Cette entreprise a également remis en place une trentaine d'ardoises sur la toiture de l'église.

Eclairage public

Début novembre, l'entreprise CATANEO a commencé son intervention sur le réseau d'éclairage public.

Un point lumineux au sodium a été installé sur chaque poteau en complément de l'existant hormis celui situé entre les maisons de François MATHIEU et Jean-Luc FEYDEL en raison de la présence d'un transformateur sur ce pylône.

A ce jour, il reste quelques points lumineux à créer, notamment au Pâquis, et deux projecteurs illuminant la façade de l'église viennent tout juste d'être posés.

Illuminations de Noël

Cela n'a échappé à personne, la Mairie s'est parée de milles feux à l'occasion des fêtes de fin d'année, des illuminations plus modernes et valorisantes, mais également plus économes en énergie.

Local technique

Le budget 2008 prévoyait la réalisation d'un local technique de type préfabriqué sur l'arrière de la mairie.

Après réflexions, nous avons choisi de différer ce projet, l'envisager pour 2009 en maçonnerie classique et prendre le temps de solliciter une subvention.

Voirie et pluvial - rue du Lavoir

La création de la nouvelle voirie devait être réalisée en 2008 par la Communauté de Communes qui a été contrainte de différer d'une année tous ses travaux de voirie dans le canton.

Le renforcement par la commune de la conduite d'évacuation des eaux pluviales sous cette même voirie a également été reporté et sera réalisé mi-février.

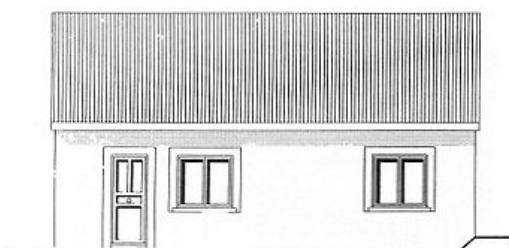
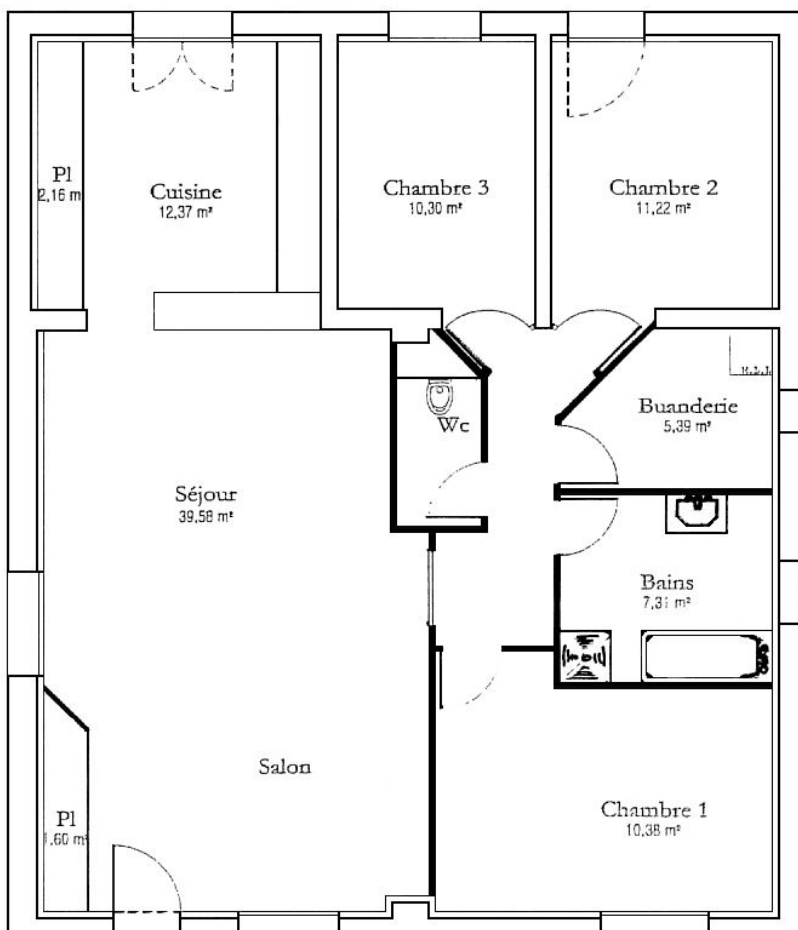
Alambic / remise à pompes

Le Conseil Municipal a « scellé le sort » de cette construction inachevée en décidant d'y créer un nouveau logement communal qui permettra notamment à la commune de s'assurer à terme des recettes régulières.

En fin d'année, nous avons pris contact avec un maître d'œuvre, M. Joël DAUMAIL (Verdun) afin de lui expliquer notre projet. Différentes solutions d'aménagement ont été proposées sous forme de croquis.

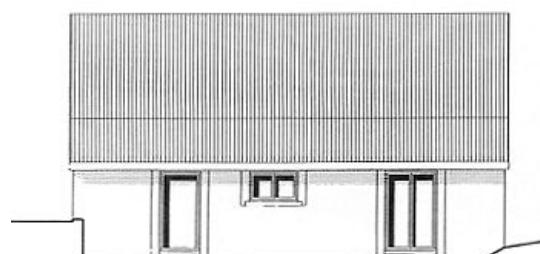
Après concertation en Conseil Municipal, une esquisse a été retenue et demande à été faite à M. DAUMAIL de produire une estimation financière des travaux réaliser.

Vous découvrez ci-dessous l'option retenue par le Conseil :



Façade avant ▲

▼ Façade arrière



Côté rue de la Maroterie ▼





SIAEP DIEPPE DAMLOUP

Redevance pollution domestique

Comme vous avez pu vous en rendre compte, une taxe est venue gonfler votre facture d'eau.

Elle nous est imposée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (voir au dos de votre facture). Cette redevance pollution domestique qui était de 0,085 €/m³ en 2008, sera portée à 0,17 €/ m³ en 2009, soit le double.

Nous ne sommes que des intermédiaires et le montant de cette redevance est intégralement reversé à l'Agence de l'eau.

Travaux au surpresseur de Dieppe

Suite à la panne de cet automne, l'entreprise Véolia a procédé au remplacement provisoire du surpresseur par une de leur pompe. Prochainement, ils doivent la récupérer pour un autre chantier.

Vendredi 23 janvier, le Conseil Syndical a décidé de donner les travaux de réparation de la chambre de surpression

à Véolia qui présentait un devis d'un montant de 7300 € TTC environ alors qu'une autre entreprise présentait un devis de 15 000 € environ.

Ces travaux s'effectueront prochainement et nous nous excusons à l'avance des désagréments que cela va vous occasionner. Nous vous avertirons de la date exacte afin que vous puissiez prendre vos dispositions.

Prix de l'eau

En décembre 2008, le Conseil Syndical a également décidé de porter le prix du mètre cube d'eau de 0,95 € à 1 € hors coût de la redevance de pollution domestique (0,17 € pour 2009).

Les travaux d'assainissement collectif ou individuel sont très onéreux et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse doit faire face à une demande d'aides financières de plus en plus importante, d'où ces nouvelles taxes (redevance assainissement, mais nous ne sommes pas encore concernés).

LA DIEPPOISE

Soirée Beaujolais Nouveau

Vendredi 21 novembre 2008, à l'occasion de la sortie du beaujolais nouveau, le comité des fêtes a organisé une soirée. Au menu il y avait :

- ♦ Assiette de charcuterie
- ♦ Roti de bœuf sauce grand veneur
- ♦ Gratin dauphinois
- ♦ Salade, fromage
- ♦ Glace, brioche, café

De nombreux habitants avaient répondu présent pour passer une agréable soirée, et pouvoir déguster le beaujolais nouveau. La soirée s'est déroulée dans la bonne humeur.

Au programme pour le premier semestre 2009

- * Soirée paëlla, le 28.02.2009, par « La Dieppoise »
- * Journée des voisins, le 31.05.2009, par « Jouer Bouger »

Réservez d'ores et déjà ces dates où vous passerez un bon moment de convivialité.

EN BREF

Colis des personnes âgées

Comme chaque année, les personnes de plus de 70 ans ont reçu leurs colis de fin d'année.

Cette fois ci, ce sont plusieurs conseillers municipaux accompagnés du maire et d'enfants du village qui ont apporté les colis chez chaque personne. Les anciens ont apprécié de rencontrer des enfants du village.

Noël des enfants

Samedi 20 décembre, le père-noël était de passage à Dieppe. Une quarantaine d'enfants attendaient impatiemment la distribution des cadeaux.

Les petits et les grands furent heureux de déballer leurs jouets. Une fois la distribution terminée, un goûter fut offert par la commune avec la participation de toutes les mamans qui avaient confectionné des gâteaux.

Cette journée permis à tous les parents de se rencontrer et de faire plus ample connaissance. La fin d'après-midi se termina dans la convivialité

Attention au monoxyde de carbone

En ces périodes de basses températures, les appareils de chauffage tournent à plein régime.

Il faut savoir que certains d'entre eux dégagent un gaz inodore, invisible et toxique, très dangereux pour l'Homme : c'est le monoxyde de carbone.

Il est le résultat d'une mauvaise combustion (bois, gaz, charbon, essence...) et peut être mortel. La plupart du temps sa présence se manifeste par des maux de tête, nausées et fatigues. En cas d'intoxication grave, on constate des vertiges, des troubles du comportement, des pertes de connaissance et cela peut aller jusqu'au coma puis au décès (300 par an).

Solutions pour éviter les intoxications :

- * Assurer un entretien régulier de vos appareils de chauffage par des professionnels (chaudières, cheminées, poêles, conduits d'aération)
- * Aérez régulièrement son logement, même s'il fait froid dehors, et éviter de boucher les aérateurs
- * Ramoner les conduits de cheminées avant l'hiver.
- * Ne pas utiliser des chauffages d'appoint en permanence (ils ne disposent d'aucune évacuation extérieure)





EN BREF (suite)

Jouer Bouger



Nous pouvons faire à ce jour, un premier bilan.

➤ Les mercredis récréatifs:

Ils regroupent chaque fois une dizaine de parents et d'enfants.

Je rappelle le principe : les parents et les enfants se retrouvent pour partager un bon moment autour de jeux et d'un goûter une fois par mois.

Nous avons tout de même dû adapter les horaires en fonction de la sieste des petits, aussi nous ouvrons la salle à 15h30 maintenant. Peut-être qu'à l'avenir, nous élargirons de nouveau ces horaires suivant la demande.

Avant Noël, nous avons préparé la décoration de la salle et du sapin, en confectionnant des guirlandes et des sapins en carton.

Le 7 janvier, nous avons partagé la galette des rois, apportée par deux mamans.

Bien entendu, la porte reste grande ouverte aux parents et aux enfants qui souhaitent nous rejoindre.

➤ Gym-step:

Le cours est en place également depuis le 18 novembre. Il a lieu tous les mardis soirs (hors vacances scolaires et jours fériés) de 20h30 à 21h30.

Pour l'instant 21 personnes sont inscrites à ce cours (et seulement du village). Les participants sont de tous âges, puisque cela va de 23 ans pour la plus jeune à 80 ans pour notre doyen !

Il est désormais ouvert aux personnes extérieures au village dans la limite des places disponibles.

Nous sommes fières de ce premier bilan.

Pour tout renseignement sur ces deux activités, vous pouvez contacter :

Delphine EPIARD au 0329847377

ou

Séverine SANCHEZ au 0329883753.

Les habitants

Ils nous ont rejoints depuis octobre 2008 :

- Didier ROBERT et Amélie CRISTANTE sont arrivés de Verdun en décembre et ont emménagé dans la maison qu'ils ont rénovée au 22 rue Mazel. Didier est ouvrier à l'ONF et Amélie est adjoint des cadres au Centre Hospitalier de Verdun
- David SCHWINNEN et Vanessa WOLFF, et leur fille Kenza, sont arrivés en décembre de Vaux devant Damloup et de Hussigny (54), et ont emménagé au 33 rue Mazel. David est conducteur d'engins et Vanessa est serveuse gérante au Luxembourg.
- Julie GIANGRANDI et sa fille Alicya ont emménagé en décembre dans le logement de la Mairie, 53 rue Mazel, et arrivent de Clermont Ferrand. Julie est infirmière libérale, remplaçante.

Les naissances :

- Dylan est né le 09.11.2008 de Claude et Andréa MARCOUX

Ils nous ont quittés :

- Franciska SUBOCZ est décédée fin décembre 2008.

Démarches administratives

A chaque numéro de Diepp'Infos, nous détaillerons les modalités pour effectuer une démarche administrative.

- Modification des règles concernant la Carte d'identité : la CNI est gratuite en cas de première demande ou de renouvellement dès lors que vous pouvez produire votre ancienne carte. Cependant, en cas de perte ou de vol, le remplacement coûtera désormais 25€ en timbre fiscal.

Que faire en cas de décès d'un proche ?

Il est tout d'abord nécessaire de faire constater le décès par un médecin qui vous établira un certificat de décès.

Ensuite, vous devrez en faire la déclaration à la Mairie du lieu de décès dans les 24 heures qui suivent le décès. La déclaration doit s'accompagner du certificat médical du médecin ayant constaté le décès accompagné de votre livret de famille (si le défunt y était mentionné) ou de celui du défunt.

Il vous faudra organiser les obsèques : s'informer des modalités d'inhumation ou crémation, contacter un prêtre ainsi qu'une entreprise de pompes funèbres, acquérir une concession dans un cimetière, enfin vérifier les dispositions qui auraient pu être prises par le défunt (testament, don d'organes, existence d'une concession de cimetière...)

La Mairie vous délivrera des copies de l'acte de décès qui vous permettront d'informer les différents services sociaux, financiers et administratifs concernés : banque, impôts, notaire, Poste, CAF, caisse de retraite, sécurité sociale, assurances, employeur, opérateurs télécoms et électricité....

COMMUNE DE DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT

55 rue Mazel
55400 DIEPPE SOUS DOUAUMONT

Fax : 03 29 88 31 93

✉ : mairiedieppesousdouaumont@wanadoo.fr



Directeur de publication : Alain MACEL

Textes et rédaction :

*La commission Information & Communication
(J-Christophe PATON, Claudine DIDRY, Christine LAMPSON, Delphine EPIARD, Séverine SANCHEZ)*

Imprimé par nos soins.

Ne pas jeter sur la voie publique